



Le 1^{er} avril 2026

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

**Procès-verbal de la séance du
Mardi 3 mars 2026 à 18h00**

Salle du manège – Esplanade Tauberbischofsheim 51300 VITRY-LE-FRANÇOIS

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Président de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL,

↳ **DESIGNE** Monsieur Thierry MOUTON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. CAPPÉ, REMY (suppléant de M. LONCLAS), FORMET, FORTIN, VEBER, DULIEUX, Mmes GUÉRY, CAPRA (suppléante de M. COTTON) MM. DELCOMBEL (à partir de 19h30), MATHIEU, Mme FELICETTI, MM. DESCHAMPS, COLLOT, Mme ARMANETTI, MM. MALOU, MAUTRAIT, CHAMPION, DANCOT (suppléant de M. MOULIN), Mme GEOFFROY, M. NOBLET, Mme SIMONNET, MM. COQUIN, ROYER, CHAVEROU, LOISELET, BOUQUET, Mme RÉOLON, MM. MOUTON, BURCKEL, Mme VÉGA, M. GONTHIER, Mme JACQUEMOT, M. FONTAINE, Mmes COLSON, SERRE, BAUMEL, M. BEAUJOIN, Mmes PARIS, GOUILLY, MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI.

Absents excusés : Mme PARNISARI, MM. DHYÈVRE, LANTERNAT, CASTAGNA, DESANLIS, Mme KARCENTY, MM. GAUMONT, PASSINHAS, BONETTI, Mme COLLIN, MM. TINDILLIÈRE, ROCH, HMISSI, CARDOSO, Mmes BERTIN, GOLLÈS ;

Absents : MM. NICOLEAUD, THIÉBAULT, GÉRARD, Mme MUNSTER, MM. DUCHÊNE, ERRE.

9 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. DELCOMBEL, en l'absence de sa suppléante, donne pouvoir à M. MAUTRAIT (jusqu'à 19h30),
- ✓ M. PASSINHAS, en l'absence de sa suppléante, donne pouvoir à M. FORMET,
- ✓ M. BONETTI, en l'absence de son suppléant, donne pouvoir à M. DELCOMBEL (à partir de 19h30),
- ✓ Mme COLLIN donne pouvoir à M. MOUTON,
- ✓ M. TINDILLIÈRE donne pouvoir M. BURCKEL,
- ✓ M. HMISSI donne pouvoir à Mme VÉGA,
- ✓ M. CARDOSO donne pouvoir à Mme RÉOLON,
- ✓ Mme BERTIN donne pouvoir à M. GONTHIER,
- ✓ Mme GOLLÈS donne pouvoir à M. TRIOLET.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

N°	DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS
	Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 10 février 2026	
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
1	Compte-rendu de délégation du Conseil de communauté au Président	Monsieur le Président
2	Syndicat mixte de démoustication Marne et Der Modification des statuts	Monsieur le Président
	FINANCES	
3	Budget Principal – Vote des taux 2026	Monsieur le Président
4	Produit de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères Vote des taux 2026	Monsieur le Président
5	Budget primitif 2026 – Budget Principal - Vote	Monsieur le Président
6	Service de l’eau – Budget primitif 2026 - Vote	J.P. FORMET
7	Service de l’assainissement – Budget primitif 2026- Vote	J.P. FORMET
8	Service des déchets ménagers et assimilés – Budget primitif 2026 - Vote	D. NOBLET
9	Zones d’Activités Vitry-Marolles – Bois Legras – Budget primitif 2026 – Vote	D. FONTAINE
10	Z.A.E. de la Haute-Voie – Budget primitif 2026 - Vote	D. FONTAINE
11	Budget primitif 2026 – Fongibilité des crédits – Budget Principal	D. FONTAINE
12	Budget primitif 2026 – Fongibilité des crédits – Budget annexe eau	D. FONTAINE
13	Budget primitif 2026 – Fongibilité des crédits – Budget annexe assainissement	D. FONTAINE
14	Budget primitif 2026 – Fongibilité des crédits – Budget annexe des déchets ménagers et assimilés	D. FONTAINE
15	Budget primitif 2026 – Fongibilité des crédits – Budget annexe Zone d’Activités Vitry-Marolles	D. FONTAINE
16	Budget primitif 2026 – Budget annexe Z.A.E. de la Haute Voie – Fongibilité des crédits	D. FONTAINE
17	Actualisation des autorisations de programme : Budget principal	Th. MOUTON
18	Actualisation des montants de crédits de paiement autorisation de programmes : Budget annexe des déchets ménagers et assimilés	D. NOBLET

EDUCATION - JEUNESSE		
19	Restauration scolaires – Garderie – Tarifs 2026/2027	Ch. COLSON
20	Activités extrascolaires – Tarifs séjour de vacances été 2026	A. FELICETTI
21	Séjour de vacances – Convention avec le Lions Club de VITRY-LE-FRANÇOIS – Renouvellement annuel	C. VÉGA
MARCHÉS PUBLICS		
22	Création d'un groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance d'équipements de chauffage, ventilation et climatisation – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et des marchés correspondants	Th. MOUTON
URBANISME		
23	Bilan des acquisitions et cessions foncières 2025	O. DELCOMBEL
24	Z.A.E. de la Haute Voie – Acquisition de la parcelle cadastrée Section ZS n°7 à LOISY-SUR-MARNE	O. DELCOMBEL
25	Modification de droit commun n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MAROLLES - Approbation	O. DELCOMBEL
HABITAT - LOGEMENT		
26	OPAH et OPAH-RU : Attribution de subventions	M. SIMONNET
EAU-ASSAINISSEMENT		
27	Protocole de fin contrat de délégation de service public de l'eau potable	J.P. FORMET
28	Protocole de fin contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif	J.P. FORMET

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil Communautaire pour chaque délibération.

LE CONSEIL,

à l'unanimité,

☞ **ADOPTE** le procès-verbal du Conseil de Communauté du 10 février 2026.

Délibération n°1 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du conseil de communauté au Président

Le Conseil Communautaire

☞ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil de Communauté au Président.

Délibération n°2 : Administration Générale – Syndicat mixte de démoustication Marne et Der – Modification des statuts

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **APPROUVE** la modification des statuts du syndicat mixte de démoustication Marne et Der.

Délibération n°3 : Finances – Budget principal – Vote des taux 2026

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 47 avis favorables et 1 abstention : M. EL GHALLOUSSI,

↳ **FIXE** les taux de fiscalité pour 2026 ainsi qu'il suit :

- contribution foncière des entreprises (C.F.E.) : 20,72 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,00 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,43 %
- taux d'habitation sur les résidences secondaires : 8,15 %

↳ **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2026.

Délibération n°4 : Finances – Produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Vote du taux 2026

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

↳ **VOTE** un produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères attendu de ;

↳ **VOTE** un taux uniforme pour 2026 de 12,00 % ;

↳ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 du budget annexe « déchets ménagers et assimilés », compte 73133, fonction 7212, unité d'analyse X070.

Délibération n°5 : Finances – Budget primitif 2026 – Budget principal - Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

↳ **ADOPTE** le budget primitif 2026 en l'arrêtant au montant de 29.047.858,98 € en dépenses et en recettes

↳ **APPROUVE** l'état des restes à réaliser à hauteur de 80.973,90 €.

Délibération n°6 : Finances – Service de l'eau – Budget primitif 2026 - Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

↳ **ADOPTE** le budget primitif 2026 du service de l'eau, tel que je viens de vous le présenter ;

↳ **APPROUVE** les restes à réaliser arrêtés au 31/12/2025 qui s'élèvent à 50.451,35 € ;

↳ **ARRETE** ce budget aux chiffres de **6.098.695,07 €**, tant en recettes qu'en dépenses.

Délibération n°7 : Finances – Service de l’assainissement – Budget primitif 2026 Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

- ↳ **ADOPTE** le budget primitif 2026 du service de l’assainissement, tel que je viens de vous le présenter ;
- ↳ **APPROUVE** les restes à réaliser arrêtés au 31 décembre 2025 qui s’élèvent à 7.276,21 € ;
- ↳ **ARRETE** ce budget aux chiffres de **7.134.656,27 €**, tant en recettes qu’en dépenses.

Délibération n°8 : Finances – Service des déchets ménagers et assimilés – Budget primitif 2026 - Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

- ↳ **ADOPTE** le budget primitif 2026 du service assujetti à la T.V.A. déchets ménagers et assimilés ;
- ↳ **APPROUVE** les restes à réaliser au 31 décembre 2025 en investissement à hauteur de 80.973,90 € ;
- ↳ **ARRETE** ce budget aux chiffres de **6.175.191,98 €**, tant en dépenses qu’en recettes.

Arrivée de M. DELCOMBEL à 19h30.

Délibération n°9 : Finances – Zone d’activités Vitry-Marolles – Bois Legras Budget primitif 2026 - Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

- ↳ **ADOPTE** le budget primitif 2026 des services assujettis à la T.V.A. Zone d’Activités VITRY-MAROLLES, Zone d’Activités du BOIS LEGRAS, et ITE ;
- ↳ **APPROUVE** les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2025 s’élevant à 11.449,00 € ;
- ↳ **ARRÊTE** ce budget à **691.029,89 €**, tant en dépenses qu’en recettes.

Délibération n°10 : Finances – Z.A.E. de la Haute Voie – Budget Primitif 2026 - Vote

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

- ↳ **ADOPTE** le budget primitif 2026 du service assujetti à la T.V.A. Z.A.E. de la Haute Voie à LOISY-SUR-MARNE ;
- ↳ **ARRETE** ce budget aux chiffres de **3.644.456,03 €**, tant en dépenses qu’en recettes.

**Délibération n°11 : Finances – Budget primitif 2026 – Fongibilité des crédits
Budget principal**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget principal dans les limites suivantes :
- 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
 - 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

**Délibération n°12 : Finances – Budget primitif 2026 – Fongibilité des crédits
Budget annexe eau**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe de l'eau dans les limites suivantes :
- 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
 - 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

**Délibération n°13 : Finances – Budget primitif 2026 – Fongibilité des crédits
Budget annexe assainissement**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe de l'assainissement dans les limites suivantes :
- 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
 - 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

**Délibération n°14 : Finances – Budget primitif 2026 – Fongibilité des crédits
Budget annexe déchets ménagers et assimilés**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe déchets ménagers et assimilés dans les limites suivantes :
- 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
 - 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

**Délibération n°15 : Finances – Budget primitif 2026 -Fongibilité des crédits
Budget annexe zone d'activités Vitry-Marolles**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe Zone d'Activités Vitry-Marolles dans les limites suivantes :
- 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
 - 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

**Délibération n°16 : Finances – Budget primitif 2026 – Fongibilité des crédits
Budget annexe Z.A.E. de la Haute-Voie – Fongibilité des crédits**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe Z.A.E. de la Haute Voie dans les limites suivantes :
- 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
 - 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

**Délibération n°17 : Finances – Actualisation des autorisations de programme
Budget principal**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

- ↳ **CONFIRME** le montant de l'autorisation de programme Rénovation des trois groupes scolaires créée en 2024 et abondée en 2025 :

Opération	AP	AP actualisée 2026	CP 2024 consommés	CP 2025	CP 2025 consommés	CP 2026
Rénovation de trois groupes scolaires	1.400.000,00 €	1.400.000,00 €	33.342,92 €	1.145.000,00 €	930.340,41 €	436.316,67 €
Extension école Pringy	580.000,00 €	780.088,18 €	18.771,24 €	340.000,00 €	48.109,94 €	714.000,00 €
Opérations de voirie communautaire	600.000,00 €	250.106,82 €	191.661,47 €	200.000,00 €	8.445,35 €	50.000,00 €

- ↳ **APPROUVE** la modification du montant des autorisations de programme pour l'extension de l'école de Pringy et la voirie communautaire
- ↳ **APPROUVE** les crédits de paiements pour 2026 compte tenu de l'avancée opérationnelle des opérations pour les 3 opérations ;
- ↳ **DIT** que l'actualisation des montants de chacune des autorisations de programme fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Délibération n°18 : Finances – Actualisation des montants de crédits de paiement – Autorisation de programme – Budget annexe déchets ménagers et assimilés

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 45 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

↳ **CONFIRME** le montant des autorisations de programme :

Opération	AP	CP 2024	CP 2024 réalisé	CP 2025	CP 2026
Acquisition d'une benne à ordures ménagères	496.356,00 €	144.000,00 €	49.402,80 €	0,00 €	446.953,20 €
Acquisition benne à ordures ménagères 2025	275.250,58 €			170.000,00 €	105.250,58 €

↳ **VALIDE** le montant des crédits de paiement pour 2026 ;

↳ **DIT** que toute actualisation des montants de cette autorisation de programme fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Délibération n°19 : Education-Jeunesse : Restauration scolaire-garderie – Tarifs 2026/2027

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

↳ **FIXE** les tarifs de la restauration et de la garderie à partir de la rentrée scolaire 2026 ;

↳ **FIXE** comme suit les prix de vente des repas aux associations et communes à partir de la rentrée scolaire 2026 :

PRIX DE VENTE	↳ C.C.V.C.D.	↳ HORS C.C.V.C.D.
AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS	↳ 4,86€	↳ 8,21 €
↳ GOUTERS	↳ 0,55 €	↳ 1,09 €

Délibération n°20 : Education-Jeunesse : Activités extrascolaires – Tarifs séjours de vacances été 2026

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

↳ **FIXE** pour les familles, les tarifs journaliers des séjours de vacances comme suit :

A/ Pour les familles domiciliées dans la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

Les participations journalières (C.A.F., M.S.A.) et aides diverses pour les enfants de 6 à 12 ans et les adolescents de 13 à 17 ans sont à déduire des montants ci-après pour obtenir le reste à charge des familles.

- Familles bénéficiant de la participation de la C.A.F. :

	6/12 ans	13/17 ans
QF de 0,00 € à 447,00 €	23,66 €	30,62 €
QF de 448,00 € à 610,00 €	22,87 €	29,67 €
QF de 611,00 € à 855,00 €	23,21 €	30,19 €
Familles 5 enfants et plus	23,66 €	30,62 €

Familles ne bénéficiant pas de la participation de la C.A.F. :

	6/12 ans	13/17 ans
QF de 856,00 € à 1050,00 €	17,21 €	22,66 €
QF > à 1050,00 €	27,65 €	36,39 €

B/ Pour les familles non domiciliées dans la C.C.V.C.D.

▪ Familles bénéficiant de la participation de la C.A.F. :

	6/12 ans	13/17 ans
QF de 0,00 € à 447,00 €	32,09 €	41,71 €
QF de 448,00 € à 610,00 €	33,30 €	43,41 €
QF de 611,00 € à 855,00 €	38,84 €	50,76 €
Familles 5 enfants et plus	32,09 €	41,71 €

▪ Familles ne bénéficiant pas de la participation de la C.A.F. :

	6/12 ans	13/17 ans
QF > à 855,00 €	41,34 €	54,41 €

↳ **MAINTIEN** à 20,00 € par enfant l'acompte versé au moment de l'inscription à un séjour de vacances, non remboursable en cas de désistement sauf production d'un certificat médical ;

↳ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Délibération n°21 : Education-Jeunesse : Séjour de vacances – Convention avec le Lions Club de Vitry-le-François – Renouvellement annuel

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec le Lions Club de Vitry-le-François, la convention de partenariat « colonies de vacances et camps d'adolescents », ainsi que ses éventuels avenants et plus généralement tous courriers et documents se rapportant à ce dispositif.

Délibération n°22 : Marchés Publics – Création d'un groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance d'équipements de chauffage, ventilation et climatisation – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et des marchés correspondants

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

↳ **ADHÈRE** au groupement de commandes ;

↳ **ACCEPTE** la désignation de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS en tant que coordonnateur du groupement ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ;

↳ **AUTORISE** le coordonnateur à procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation et, le cas échéant, à ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ;

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondant avec la/les société(s) retenue(s) à hauteur des besoins propres à la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER ainsi que toutes pièces relatives à leur exécution ;
- ↳ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 et suivants ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès des partenaires financeurs éventuels, toutes les subventions possibles à leur taux maximum.

Délibération n°23 : Urbanisme – Bilan des acquisitions et cessions foncières 2025

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE et DER en 2025.

Délibération n°24 : Urbanisme – ZAE de la Haute Voie – Acquisition de la parcelle cadastrée – Section ZS n°7 à Loisy-sur-Marne

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZS n°7 sise lieu-dit La Haute Voie à LOISY-SUR-MARNE d'une contenance de 9a 30ca appartenant à Madame Claudine ASMUS, ou toute autre personne qui s'y substituerait, au prix de 1.800,00 € ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à recourir à l'office notarial de son choix aux fins de réaliser la transaction ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le/les acte(s) à intervenir et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ↳ **DIT** que la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE et DER prendra en charge l'ensemble des frais liés à cette transaction ;
- ↳ **DIT** que les dépenses ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

Délibération n°25 : Urbanisme – Modification de droit commun n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Marolles – Approbation

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** la modification de droit commun n°4 du PLU de la commune de MAROLLES intégrant notamment les modifications du projet soumis à enquête publique ;
- ↳ **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de MAROLLES et au service urbanisme de la Communauté de communes VITRY, CHAMPAGNE et DER pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- ↳ **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus ainsi qu'après publication sur le portail national de l'urbanisme de la présente délibération et des documents composant le plan local d'urbanisme ;
- ↳ **PRÉCISE** que le dossier de modification de droit commun n°4 du PLU approuvé est tenu à disposition du public en mairie de MAROLLES, au service urbanisme de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE et DER ainsi qu'à la Sous-préfecture de VITRY-LE-FRANÇOIS, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- ↳ **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de 2 mois à compter de la plus tardive des dates de publication et/ou d'affichage ;
- ↳ **DIT** que les dépenses ainsi engendrées seront inscrites au budget correspondant.

Délibération n°26 : Habitat-Logement – OPAH et OPAH-RU : Attribution de subventions

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↳ **ALLOUE** les subventions suivantes, dans le cadre de l'O.P.A.H. de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER :

Ci-après :

- **2 446,00 €** à **BRUHAT Jeannine**
- **1 806,00 €** à **DEVOIX Guylène**
- **642,00 €** à **GAILLET Jacqueline**
- **1 554,00 €** à **MAIRESSE Jean-Pierre**
- **15 610,00 €** à **DREYER Julien**
- **14 226,00 €** à **PFEIFFER Sandrine**

Soit un montant d'aide de : **36 284,00 €**

- ↳ **ALLOUE** les subventions suivantes, dans le cadre de l'O.P.A.H.-R.U. du centre-Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS :

Ci-après :

- **10 987,00 €** à **DIARD David**
- **18 452,00 €** à **DESANLIS Romain**

Soit un montant d'aides de : **29 439,00 €**

- ↳ **PRECISE** que, lors de ce CoTech, le montant des subventions allouées par nos partenaires dans le cadre de l'OPAH se répartissent comme suit :

	ANAH	Région	CCVCD
Total OPAH	95 952,00 €	14 918,00 €	21 366,00 €
Total OPAH RU	47 954,00 €	14 719,50 €	14 719,50 €
<u>Total Général</u>	143 906,00 € Soit 69 % des aides versées.	29 637,50 € Soit 14 % des aides versées.	36 085,50 € Soit 17 % des aides versées.

- ↳ **DIT** que les subventions seront versées aux intéressés à la fin des travaux sur présentation de pièces justifiant de l'acquittement des factures.
- ↳ **DIT** que la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER sollicitera la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS dans le cadre de la convention de financement et selon les modalités qui y sont énoncées.

Délibération n°27 : Eau-Assainissement – Protocole de fin de contrat de délégation de service public de l'eau potable

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** le projet de protocole de fin du contrat de délégation du service public de l'eau potable arrivé à échéance le 31 décembre 2025, conclu avec la Société VEOLIA sur le périmètre de la C.C.V.C.D. ;

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le protocole de fin du contrat susvisé et, de manière générale, à prendre tout acte nécessaire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Délibération n°28 : Eau-Assainissement – Protocole de fin de contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** le projet de protocole de fin du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif arrivé à échéance le 31 décembre 2025, conclu avec la Société VEOLIA sur le périmètre de la C.C.V.C.D. ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le protocole de fin du contrat susvisé et, de manière générale, à prendre tout acte nécessaire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président remercie l'ensemble des services dans leurs différentes composantes pour le travail fait à côté et aux côtés des élus, la directrice générale en particulier et toute la direction générale. Il souligne le travail de grande intensité et de qualité réalisé par les membres du bureau, leur motivation, leur présence à des réunions fréquentes, les délégations exercées. Il remercie également les maires qui représentent la Communauté de communes auprès des différents conseils d'école puisque c'est souvent une tâche un peu ingrate mais nécessaire ; il remercie l'ensemble des collègues pour leurs votes, qu'ils aient voté pour ou contre, pour leur participation à la vie démocratique de la Communauté de communes.

S'agissant du document qui a été déposé sur table, dans la mandature qui vient de s'achever, en ce qui concerne les délibérations, on a tout de même adopté 661 délibérations sur le mandat, vous voyez ce que ça représente comme documents puisque chaque délibération est précédée d'un texte qui est préparé en commission puis examiné en bureau, c'est quand même une machine qui a bien tourné. Cette note statistique qui est là ce n'est pas le coup de pied de l'âne mais c'est pour remettre les choses comme elles doivent l'être et comme elles le sont en réalité, puisque dans la mandature 2014-2020, 60,53 % des délibérations ont été adoptées à l'unanimité. Et vous l'avez compris il y a des votes un peu automatiques, je ne veux pas dire des votes pavloviens mais il y a des votes systématiquement contre qui sont automatiques, qui émanent de la minorité municipale de Vitry, si on neutralise ces votes, on est à 79,53 % de vote positif et c'était les débuts de la communauté, et on a amélioré nos performances puisque l'on a 425 délibérations adoptées à l'unanimité, c'est 64,40 %, à comparer au 60 % du mandat précédent et si on tient compte de ces votes automatiques, alors que l'on a dit qu'il y avait une dégradation de la confiance, on arrive à 97,43 % de vote à l'unanimité.

Voilà ça c'est la réalité mes chers collègues.

Merci à tous ceux qui ont participé à l'ensemble de cette expression démocratique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25.

Le Président,



Sébastien MIRGODIN

